

Ecrit par le 1 février 2026

Carpentras renouvelle son couvre-feu pour les mineurs



En avril dernier, la Ville de Carpentras a appliqué un couvre-feu à l'intention des mineurs de moins de 13 ans non accompagnés. Une initiative qu'elle réitère pour une durée de 6 mois.

Du 25 avril au 1er octobre, les jeunes Carpentriens de moins de 13 ans avaient l'interdiction de circuler sans accompagnateur entre 23h et 6h dans le périmètre concerné. Les jeunes jusqu'à 16 ans étaient aussi concernés dans les quartiers du Pous-du-Plan et du Bois de l'Ubac. Ce dispositif de couvre-feu avait été instauré dans le but de limiter l'implication des adolescents dans les trafics de stupéfiants.

Une initiative qui a « produit des résultats particulièrement significatifs », selon la municipalité qui a donc décidé de renouveler ce couvre-feu depuis ce lundi 8 décembre pour une durée de 6 mois. Selon la Ville, les mises en cause de mineurs pour des faits liés aux stupéfiants ont diminué de 78,26%, et le

Ecrit par le 1 février 2026

nombre de mineurs victimes de coups et blessures a reculé de 46%. « Malgré ces progrès, la délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant », ajoute-t-elle.

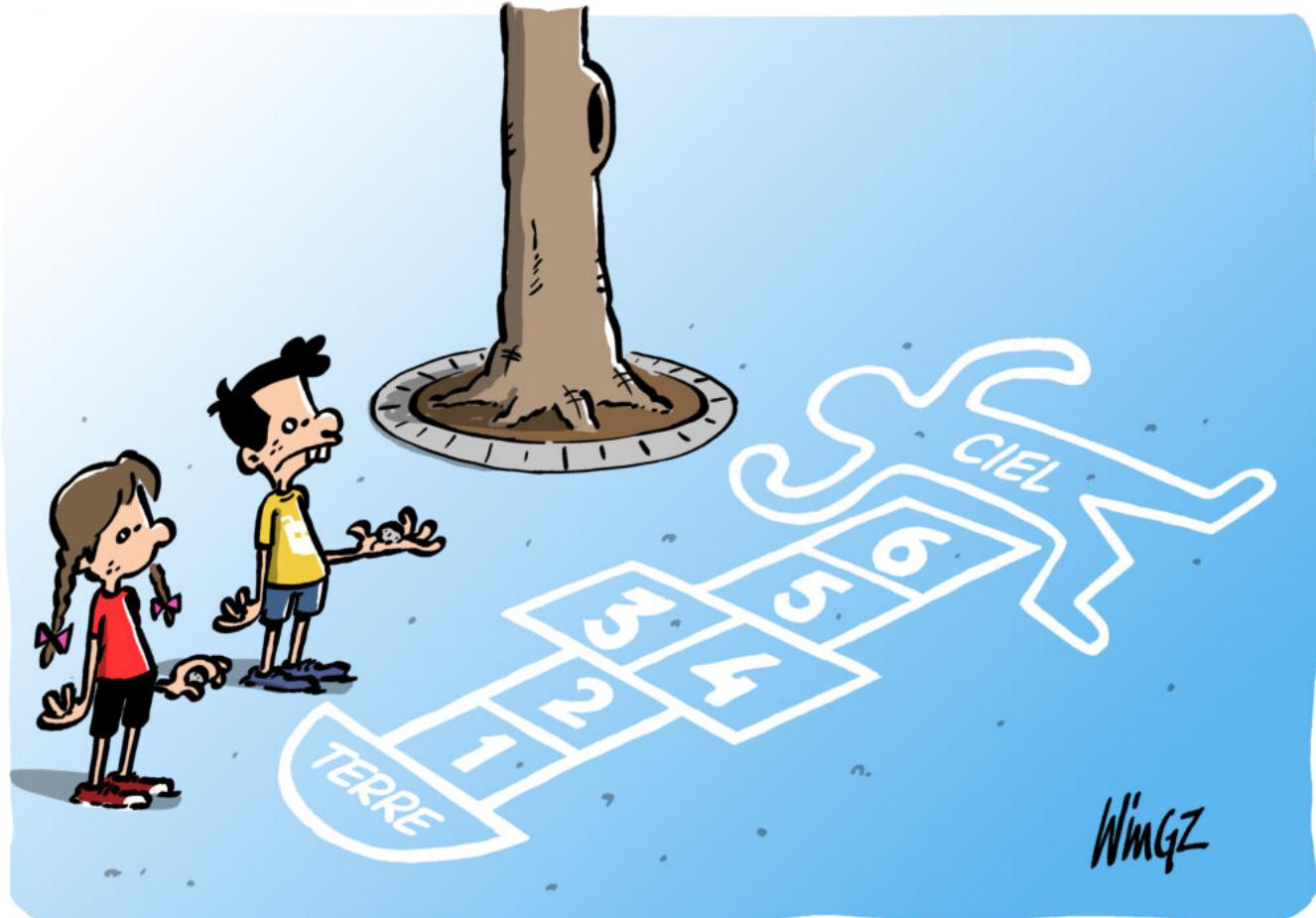
Les secteurs concernés par ce couvre-feu :

- le centre-ville,
 - les quartiers des Amandiers-Éléphants, du Pous-du-Plan, de Quintine-Villemarie-Bois de l'Ubac-Le Parc,
 - la bibliothèque-musée Inguimbertine,
 - la salle de spectacle Le Cabaret,
 - les abords des établissements scolaires publics et privés,
 - le pôle d'échange multimodal regroupant les gares SNCF, routière et du numérique,
 - les jardins et parcs publics.
-

La violence dans les écoles vue par Wingz pour l'Echo du Mardi

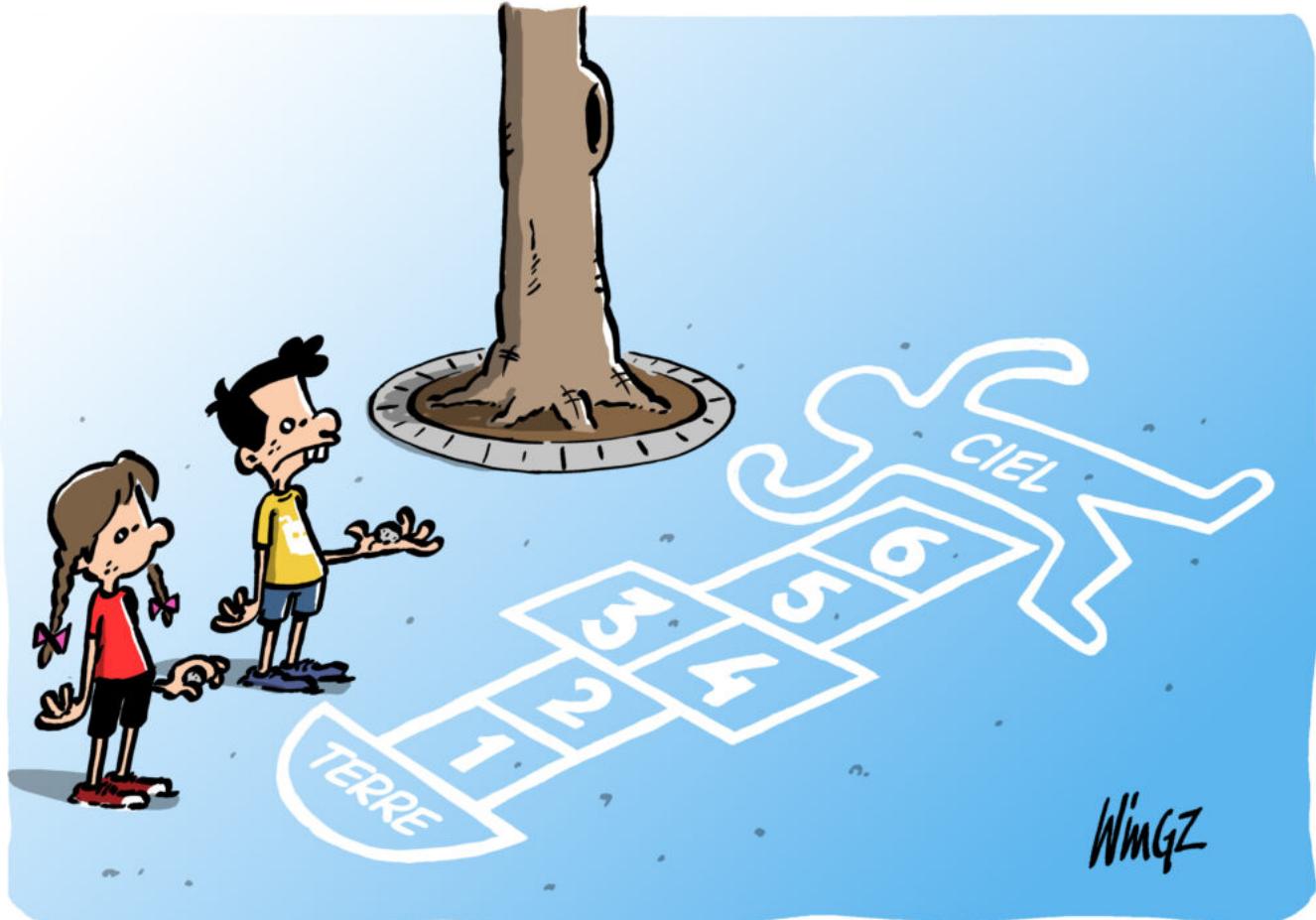
Ecrit par le 1 février 2026

DÉFERLEMENT DE VIOLENCE DANS LES ÉCOLES



Ecrit par le 1 février 2026

DÉFERLEMENT DE VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

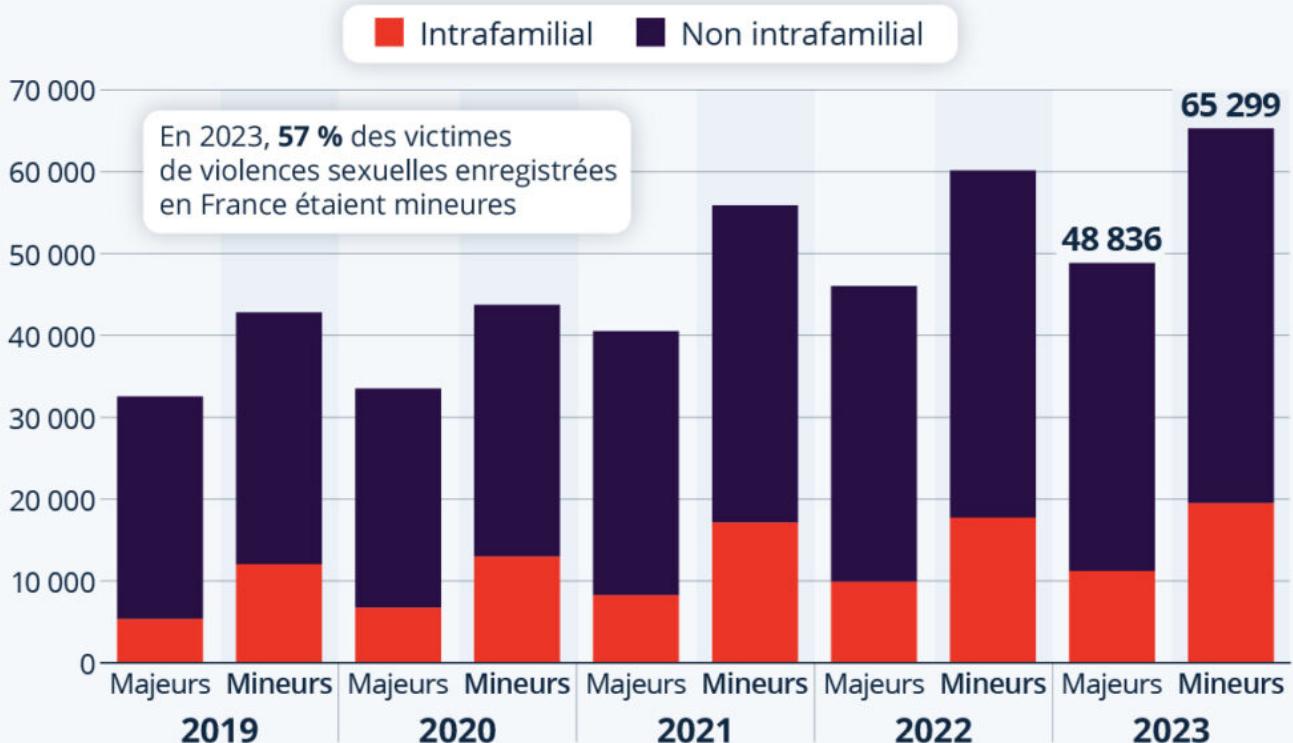


La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Ecrit par le 1 février 2026

La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre en France, selon l'âge et le cadre



Source : Ministère de l'Intérieur



statista

Le procès de Joël Le Scouarnec vient d'entrer dans sa quatrième semaine. L'ancien chirurgien, âgé de 74 ans, est jugé depuis le 24 février à Vannes, dans le Morbihan, pour des viols et agressions sexuelles commis entre 1989 et 2014, sur 299 patients. Parmi eux, beaucoup ont appris les faits lorsqu'ils ont été convoqués par les gendarmes : en 2017, le témoignage d'une voisine de six ans conduit à des perquisitions au domicile de Joël Le Scouarnec, chez qui sont retrouvés des journaux intimes détaillant

Ecrit par le 1 février 2026

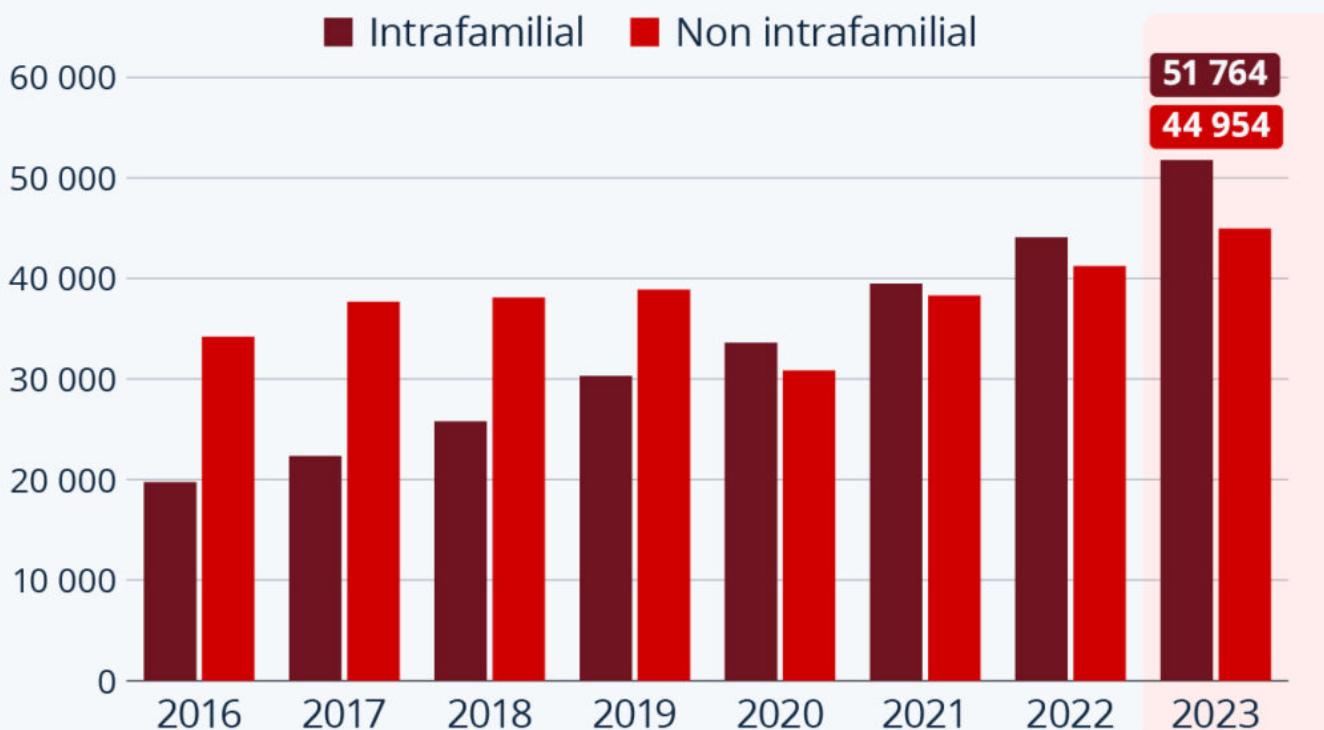
les viols et agressions sexuelles commis par le chirurgien sur ses patients alors sous anesthésie. Quelques semaines à peine après la fin du procès Pélicot, le pays fait donc face à une autre affaire de violences sexuelles 'hors-norme'.

Comme le montrent les [données](#) du ministère de l'Intérieur, en France, la majorité des victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité sont des mineurs. En 2023, ils représentaient 57 % des 114 135 victimes de violences sexuelles identifiées dans le pays. Plus de 85 % des ces victimes étaient des femmes. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre n'a cessé d'augmenter chaque année depuis 2019 ; cependant, ces données s'inscrivent dans un contexte de libération de la parole et de meilleur accompagnement des victimes.

Ecrit par le 1 février 2026

De plus en plus de mineurs victimes de violences

Victimes mineures de violences physiques enregistrées par les services de sécurité en France, selon le cadre



Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure



De plus en plus de mineurs victimes de violences

L'affaire de Bétharram n'en finit plus de secouer le pays. Alors que le Premier ministre, accusé d'avoir aidé à couvrir des violences au sein de l'établissement catholique Notre-Dame-de-Bétharram, a été entendu par commission d'enquête sur les violences dans les établissements scolaires la semaine dernière, le parquet de Limoges a confirmé, lundi 19 mai, avoir reçu une plainte pour « crime contre

Ecrit par le 1 février 2026

l'humanité » d'ancien élèves de l'école catholique Onazam, où ont officié des membres de la congrégation mise en cause pour les violences physiques et sexuelles dénoncées à Notre-Dame-de-Bétharram.

Comme le montre notre infographie, basée sur les [données](#) du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), le nombre de victimes mineures de violences physiques enregistrées par les services de sécurité en France n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 53 929 en 2016 à 96 718 en 2023. Ces chiffres incluent les violences commises à l'intérieur et à l'extérieur du cercle familial. Les violences physiques contre les mineurs perpétrées au sein du cercle familial ont dépassé celles commises à l'extérieur de la sphère familiale en 2020, et leur nombre est depuis resté plus important chaque année.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)

La ville de Carpentras instaure un couvre-feu pour les mineurs non accompagnés

Ecrit par le 1 février 2026



Dès ce mois d'avril, la municipalité de Carpentras applique un couvre-feu à l'intention des mineurs de moins de 13 ans non accompagnés, chaque nuit de 23h à 6h jusqu'au 31 octobre 2025.

L'arrêté municipal n°207 du 25 mars 2025 prend place dans des lieux publics dits sensibles les et dans les quartiers prioritaires de la ville : Amandiers-Éléphants, Quintine, Villemarie, parc, centre-ville, Pous du Plan et Bois de l'Ubac. Pour ces deux derniers quartiers, le couvre-feu en vigueur concerne également les mineurs ayant moins de 16 ans, à titre expérimental. En fonction des résultats, cette réglementation municipale d'une durée de 6 mois pourra être reconduite après le 31 octobre.

« Les enfants sont notre priorité, pas de sortie seul après 23 heures »

Cette décision du maire Serge Andrieu vise à endiguer un phénomène en hausse de délinquance des mineurs. Cela concerne aussi bien des actes de troubles à l'ordre public que la sécurité des mineurs, notamment pour faire face à l'embriagadement dans les trafics de stupéfiants. Vulnérables et malléables,

Ecrit par le 1 février 2026

les jeunes mineurs sont la cible des réseaux organisés comptant sur leur jeunesse pour les exploiter.

“Assurer la protection des mineurs et garantir la sérénité de tous”

Serge Andrieu, maire de Carpentras

En cas de non-respect de cet arrêté, les mineurs seront reconduits à leur domicile ou acheminés vers un foyer de l'Aide Sociale à l'Enfance. « Cette mesure n'a pas pour vocation de stigmatiser la jeunesse, mais bien d'assurer sa protection et de garantir la sérénité de tous ” déclare le premier magistrat. Par cet arrêté, la municipalité s'adresse notamment aux parents et aux acteurs locaux pour une responsabilité partagée et une prise de conscience rapide. Nous devons mobiliser tous les leviers à notre disposition pour protéger et préserver la qualité de vie de nos concitoyens » insiste Serge Andrieu.

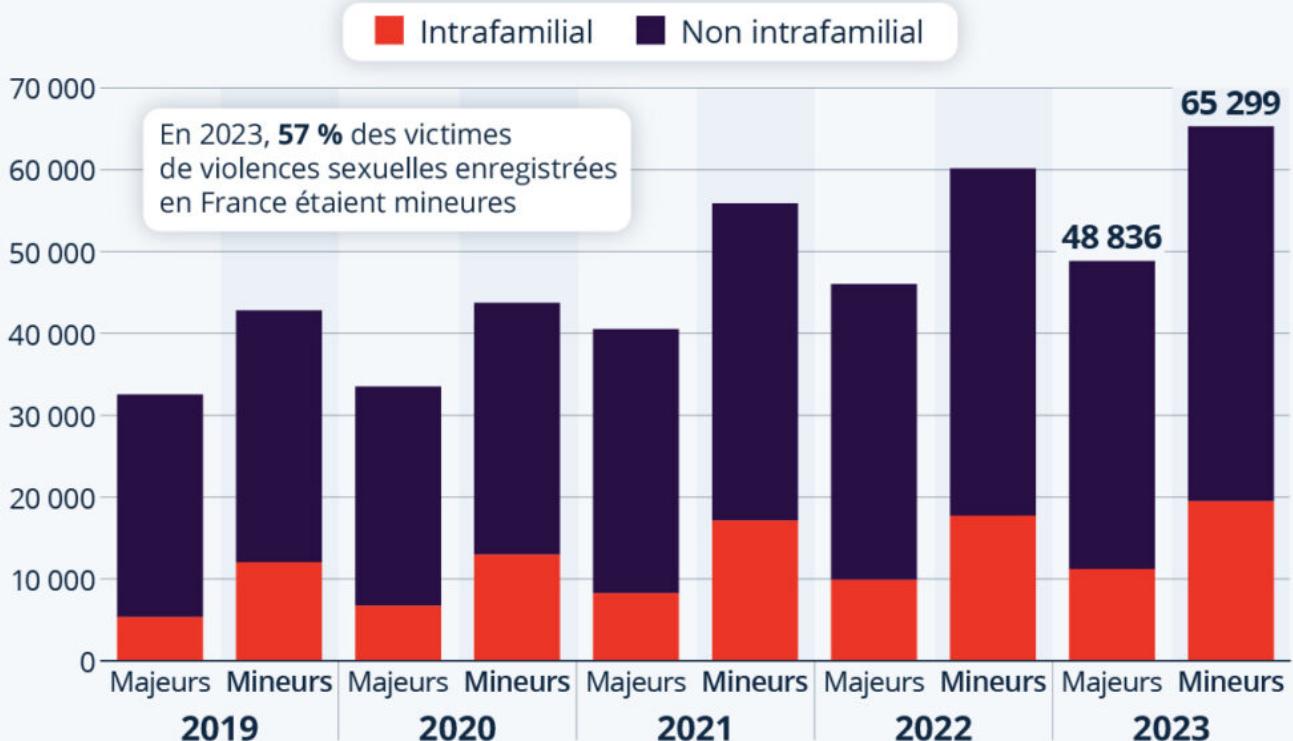
Amy Rouméjon Cros

La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Ecrit par le 1 février 2026

La majorité des victimes de violences sexuelles sont mineures

Victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre en France, selon l'âge et le cadre



Source : Ministère de l'Intérieur



statista

Le procès de Joël Le Scouarnec vient d'entrer dans sa quatrième semaine. L'ancien chirurgien, âgé de 74 ans, est jugé depuis le 24 février à Vannes, dans le Morbihan, pour des viols et agressions sexuelles commis entre 1989 et 2014, sur 299 patients. Parmi eux, beaucoup ont appris les faits lorsqu'ils ont été convoqués par les gendarmes : en 2017, le témoignage d'une voisine de six ans conduit à des perquisitions au domicile de Joël Le Scouarnec, chez qui sont retrouvés des journaux intimes détaillant

Ecrit par le 1 février 2026

les viols et agressions sexuelles commis par le chirurgien sur ses patients alors sous anesthésie. Quelques semaines à peine après la fin du procès Pélicot, le pays fait donc face à une autre affaire de violences sexuelles « hors-norme ».

Comme le montrent les [données](#) du ministère de l'Intérieur, en France, la majorité des victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité sont des mineurs. En 2023, ils représentaient 57 % des 114 135 victimes de violences sexuelles identifiées dans le pays. Plus de 85 % des ces victimes étaient des femmes. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre n'a cessé d'augmenter chaque année depuis 2019 ; cependant, ces données s'inscrivent dans un contexte de libération de la parole et de meilleur accompagnement des victimes.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)